

Compte-rendu

CPS

15 JUIN 2017, 10H À 17H

INERIS HAUTEVILLE - SALLES MONET/MORISOT

Participants :

MTES/BQA (Ministère de la Transition écologique et solidaire) : Edwige DUCLAY, Eric DODEMAND, Julien RUDE, Hubert HOLIN

LCSQA : Eva LEOZ, Laurence ROUIL, Marie-Laure MIRAMON, Caroline MARCHAND, François MATHÉ

ATMO France : Anne LABORIE, Nathalie TUBIANA, Alina HOLCROFT

AASQA : Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS, Marie Blanche PERSONNAZ, Patrice COLIN, Jean Luc SAVELLI

Information :

Les AASQA ont changé d'organisation et sont maintenant organisées en tétra-groupes :

- **NORD** : Airparif, Atmo Grand Est, Atmo Hauts de France, Atmo Normandie, Atmo Bourgogne - Franche Comté
- **SUD** : Atmo Nouvelle Aquitaine, Atmo Occitanie, Air PACA, Atmo AURA
- **COALA** : Air Pays de la Loire, Air Breizh et Lig'Air
- **DOM-CORSE** : ORA Réunion, ORA de Guyane, Gwad'air, Madininair, Hawa Mayotte et Qualitair Corse

Anne Laborie quitte son poste fin juin. Le Président de la fédération (Guy Bergé) avec Nathalie Tubiana et Alina Holcroft assureront l'intérim en attendant de recruter un(e) remplaçant(e), attendu(e) en septembre.

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CPS DU 1^{ER} FÉVRIER 2017

Le LCSQA n'a reçu aucun retour sur le compte-rendu.

Atmo Grand Est précise qu'elle n'est pas candidate pour être auditée en 2018.

Décision :

✓ *Le CR est approuvé.*

2. RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE NATIONAL

Le LCSQA a proposé une nouvelle version du référentiel technique national. Elle reprend tous les textes qui étaient cités dans le référentiel métier disponible sur le site du LCSQA mais en les classant par rapport aux articles de l'arrêté du 19 avril 2017. De plus, l'idée est de pouvoir accéder directement aux documents à partir de la page web par simple « clic », ce qui permettrait d'accéder toujours au dernier document en vigueur (hormis pour les documents normatifs). Les résolutions vont être présentées dans un tableau excel.

Les guides ont été placés à la suite des normes car il s'agit de documents validés en CPS complétant ou précisant certains chapitres des normes pour les adapter à la situation française.

Le document a été balayé en séance :

- quelques textes ont été oubliés et doivent être rajoutés (directive 2015/1480, etc.).
- créer une rubrique « textes d'orientations » pour les lettres de cadrage, le PNSQA, les instructions, les circulaires, etc.

➤ AASQA : il serait préférable de proposer un fichier Excel avec, pour chaque article de l'arrêté, les textes (y compris les guides méthodologiques) qui doivent s'appliquer en rappelant son statut « recommandé » ou « obligatoire », quitte à remettre certains textes plusieurs fois. Cette présentation serait très utile aux AASQA pour les audits par exemple.

➤ AASQA : pour la partie prévision, est-il possible de mettre à disposition dans le référentiel quelques documents relatifs à Prev'air ?

↳ LCSQA : voir discussion plus loin (actions 5 et 7 du PNSQA)

Décision :

- ✓ Une nouvelle version du référentiel sera proposée avant le prochain CPS par le LCSQA sous forme de fichier Excel et mise en ligne sur le site du LCSQA. Si besoin, une discussion pourra avoir lieu lors du prochain CPS.

3. COORDINATION - MISE EN ŒUVRE DU PNSQA

Le ministère souhaite qu'à chaque CPS les points à l'ordre du jour soient reliés aux actions du PNSQA, d'où la présentation suivante des points de l'ordre du jour :

➔ **Actions n°2 et 36** : mise en œuvre de l'arrêté du 19/04/2017 et révision à envisager suite aux erreurs identifiées [Tous]

Quelques coquilles ont été identifiées par les AASQA et le LCSQA dans les annexes. Les AASQA transmettront au LCSQA les quelques coquilles supplémentaires identifiées.

Il a été décidé de se donner un peu plus de temps avant de faire un arrêté modificatif qui sera également envoyé à la Commission européenne.

Le ministère a fait une présentation de l'arrêté aux DREAL les 8 et 9 juin derniers en faisant un focus sur leurs missions.

Décision :

- ✓ Le LCSQA rendra l'arrêté modifié accessible au plus vite uniquement aux membres du dispositif en attendant la publication de l'arrêté modificatif.

➔ **Actions n°2 et n°33** : présentation des orientations du MTES (ex-lettre de cadrage) pour 2018 pour les AASQA [BQA]

➤ AASQA : un problème de timing récurrent concernant la publication de la lettre de cadrage est signalé. La lettre arrive trop tard par rapport au calendrier des instances organisationnelles de l'AASQA : conseil d'administration, AG etc. La date idéale pour sa publication serait avril.

↳ MTES : la lettre de cadrage est maintenant beaucoup plus courte que les années précédentes, étant donné la parution de l'arrêté. Le ministère fera de son mieux afin d'essayer de réduire le délai de diffusion.

↳ AASQA : dans ce cas, un peu plus de souplesse serait souhaitable de la part du ministère et des DREAL afin d'accepter la possibilité de présenter des budgets modificatifs tenant compte des priorités des lettres de cadrage durant l'automne.

Il également fait remarquer une inflation d'information demandée pour l'instruction, chaque année plus grande, avec cette année des demandes liées au numérique dont il serait intéressant de faire connaître l'utilité aux AASQA.

• **Instruction des demandes de subvention/Gestion'air :**

➤ AASQA : afin d'éviter les incompréhensions de l'année dernière, suite à la suppression des échanges téléphoniques, une demande de précision sur les modalités d'instruction est demandée au LCSQA.

Décision :

- ✓ Un mail sera adressé par le LCSQA aux AASQA précisant le périmètre de saisie du parc, les modalités d'échange avec le LCSQA (experts) et les informations à renseigner.

➤ AASQA : quel besoin de soumettre un devis avec un an d'avance ?

↳ LCSQA/BQA : il s'agit d'une information importante afin de mieux estimer les enveloppes et obligatoire lorsqu'une demande de subvention est demandée à l'État.

Pour information, les demandes de subvention pour 2019 ainsi que la mise à jour du parc pourront intervenir dès novembre 2017.

• **Conformité du dispositif :**

➤ AASQA : dans les mois à venir, plusieurs dossiers de fermeture de stations (pour arrêt définitif ou déplacement) vont arriver au LCSQA en lien avec l'optimisation et la rationalisation du réseau annoncées dans les PRSQA (cf. l'article 11 de l'arrêté du 19 avril 2017).

↳ LCSQA : il est important de bien organiser cette remontée d'information. Une instruction des demandes doit être faite d'où le besoin de mettre en œuvre la procédure PR-002 « gestion du référentiel [stations et points de prélèvement] de mesure de la qualité de l'air » (validée lors du CPS du 3 novembre 2016) qui permet entre autres de vérifier la pertinence de la fermeture d'une station ou du changement de localisation d'un point de mesure et de compiler les éléments nécessaires pour saisir l'évolution du réseau sous Geod'air. Il existe un imprimé associé à cette procédure IM-017 « Instruction dossier stations » (validé lors du CPS du 3 novembre 2016) que les AASQA doivent impérativement renseigner. Le LCSQA se propose d'en faire une nouvelle version pour l'adapter à la demande de fermeture et modification. Ces éléments serviront à préparer le rapportage préliminaire 2018. Attention, toute fermeture concernant des stations rapportées à l'Europe doit être justifiée (en particulier si ces stations ont fait l'objet de dépassements). Pour rappel, le référentiel qui sera opérationnel à partir de janvier 2018 doit être rapporté à l'Europe au 31 décembre de cette année (ce qui implique de disposer des informations au niveau national en novembre).

Décision :

- ✓ Le LCSQA adressera aux AASQA un fichier Excel avec la liste de stations actuellement référencées dans Geod'air avant le 15 octobre 2017, afin de permettre aux AASQA d'identifier les stations qui devraient fermer/être déplacées en 2017/2018.
- ✓ Le LCSQA adressera l'IM-017 modifié aux AASQA avant le 15 octobre 2017 et sera déposé sur le site du LCSQA.
- ✓ Le LCSQA adressera aux AASQA les codes des nouvelles ZAS en juillet 2017
- ✓ Le LCSQA organisera une réunion « retour d'expérience/formation » avec les référents Geod'air des AASQA, les membres du LCSQA et le BQA en octobre 2017 pour créer une dynamique utilisateurs autour de l'application.

➤ AASQA : le fichier « stations » est clair mais son remplissage est lourd (une simplification du fichier Excel est-elle possible ?) et potentiellement source d'erreurs au cours des navettes, quand est-ce que le remplissage du référentiel sera-t-il accessible directement dans Geod'air ?

↳ LCSQA : pas cette année du fait des problèmes de gestion du versionning de l'application. Des développements complémentaires, planifiés en 2017, sont nécessaires pour rendre cet accès et les opérations de saisie directes possibles à terme.

Pour information, le LCSQA a préparé deux procédures concernant la demande de modification du régime à titre exceptionnel (article 9 de l'arrêté) et la demande de diminution du nombre des points fixes lorsqu'ils sont complétés par de la mesure indicative ou de la modélisation (article 10 de l'arrêté). Ils seront soumis pour validation au CPS de septembre.

• **Mise à disposition des données :**

➤ AASQA : quels sont les polluants d'intérêt national ?

↳ MTES : il s'agit d'une liste de polluants qui sera alimentée au fur et à mesure en fonction de l'amélioration des connaissances, et tenant compte des enjeux et des besoins du dispositif national. Elle sera disponible dans le référentiel technique national. Les premiers polluants qui seront inscrits seront les pesticides de la liste prioritaire élaborée par l'ANSES.

Par ailleurs, l'ANSES a été saisie par le ministère afin d'identifier des polluants d'intérêt, dénommés « polluants émergents dans l'air ambiant ». Leurs travaux, attendus en fin d'année 2017, pourront alimenter cette réflexion. Ils devraient aboutir à une dizaine de substances avec un degré de priorité.

➤ AASQA : les orientations du SIQA n'ont pas encore été définies (notamment les géostandards) alors qu'il faut déjà procéder à la mise à disposition des données.

↳ MTES : dans un premier temps il serait possible de donner accès facilement au public aux données qui sont utilisées pour les cartographies disponibles dans Prev'air.

↳ AASQA : attention, il ne faut pas transmettre que les données, il faut joindre également les métadonnées.

↳ LCSQA : il sera possible de télécharger les données disponibles actuellement dans Prev'air sous format « csv » en se mettant d'accord au préalable sur les métadonnées à fournir. Les fichiers « E2 » fournis à l'Europe comportent en revanche trop de métadonnées et il ne faut pas les rendre disponibles en l'état. Un échange rapide avec les AASQA doit avoir lieu pour convenir des métadonnées à fournir avec le fichier

↳ AASQA : enlever « dès 2018 » et remplacer par « 2018 » sur la lettre de cadrage.

Décision :

- ✓ Les données disponibles dans Prev'air sous format « csv » utilisées pour les cartographies, seront mises à disposition du public dans un premier temps après accord entre le LCSQA et les AASQA sur les métadonnées à fournir avec les fichiers de données.
- ✓ Une réunion entre les AASQA et le LCSQA sera organisée en octobre 2017 afin de définir les métadonnées à renseigner.

Note post-réunion : les AASQA ont montré leur désaccord concernant ces décisions lors de la lecture du compte-rendu. De ce fait, le sujet a été remis à l'ordre du jour du CPS du 21 septembre 2017.

• Convention France-Télévisions :

Concernant la convention avec France-Télévisions, celle-ci a été signée par le ministère et France-Télévisions et doit maintenant être déclinée dans les différentes régions.

➤ AASQA : il paraît difficile de faire signer par les préfets les conventions avec les antennes régionales de France-Télévisions. Le risque est que seule la partie dispositifs préfectoraux soit véritablement traitée (laquelle n'a pas besoin de convention, la télé est souvent là pour l'évènementiel).

↳ MTES : Les DREAL sont au courant. Un projet de convention type (pouvant être complétée localement) va être transmis aux DREAL afin d'engager les démarches auprès des préfets. Les AASQA et les DREAL s'organiseront ensuite entre elles pour contacter les antennes régionales de France-Télévisions.

Décision :

- ✓ Le BQA diffusera un modèle de convention type aux DREAL et aux AASQA d'ici fin août.
- ✓ Le BQA adressera un courrier aux Préfets à ce sujet.

➔ **Action n° 2 : travaux à venir sur la conformité du dispositif basé sur le nouveau zonage [LCSQA]**

Le LCSQA a présenté le cahier des charges validé avec le BQA concernant cette action. Ce rapport permettra d'avoir une photographie du dispositif au démarrage des PRSQA avec une présentation par tableau et par cartographie.

Le rapport sortira cette fin d'année.

Les AASQA pourront être contactées si besoin, mais le LCSQA travaillera à partir des grilles de lecture renseignées par les AASQA.

Les personnes référentes au sein des AASQA pour le LCSQA sont celles en charge du reporting. Dans le cas contraire les AASQA doivent transmettre leur contact au LCSQA.

➤ AASQA : les retours sont plutôt positifs. Ce document pourra aider les AASQA à rédiger leur rapport de juin concernant le suivi du PRSQA.

➔ **Actions n° 5 et n° 7 : REX audit prévision Atmo Aura, guide modélisation, mise en place d'un GT [LCSQA / Atmo AURA]**

• Rappel du contexte :

Lors des épisodes de PM de fin d'année 2016, le préfet de région a contesté la fiabilité des prévisions d'Atmo AURA, qui l'ont amené à mettre en place la circulation alternée alors que la prévision n'a pas été confirmée par la mesure pour ce jour-là.

Atmo AURA a fait un premier REX avec Météo-France et a ensuite demandé au LCSQA de procéder à un audit de son système de prévision, dans la mesure où la modélisation est plutôt traitée de façon générale dans les audits classiques du LCSQA.

MB Personnaz a remercié le LCSQA pour sa mobilisation dans un délai très court (audit réalisé en mars pour une sollicitation en décembre). L'AASQA retournera dans les prochains jours le rapport d'audit avec, entre autres, des propositions pour faire évoluer la grille d'audit.

Cet audit a permis de mettre en évidence par exemple que les arrêtés pris en région ne sont pas par rapport à l'arrêté national mesures d'urgence du 26 août 2016 et que les exigences des autorités locales en termes de précision vont bien au-delà de ce qui est demandé au niveau national.

Il a également mis en évidence un certain nombre d'actions à mettre en œuvre par l'AASQA :

- besoin de redéfinir le poste « prévisionniste » en mettant en place un processus qualité plus strict ;
- besoin d'avoir des guides : les AASQA ont besoin que soient mises en place des règles communes pour la mise en œuvre des prévisions (calcul des scorings notamment).

Il a par ailleurs permis à Atmo AURA de résoudre un problème concernant la récupération des données de Prev'air.

➤ LCSQA : Il faut être conscient de l'erreur ou de l'incertitude qu'on s'autorise sur ce type d'outil et de communiquer sur ce point au niveau local mais aussi national afin de faire accepter ce concept auprès du public et des décideurs.

↳ MTES : un point a été fait fin mai sur le programme de travail du LCSQA. Un guide est prévu dans le cadre du programme 2017 du LCSQA mais il est plutôt orienté « modélisation urbaine » à la demande de la CS modélisation. Cependant, pour le ministère l'urgence est actuellement focalisée sur la prévision et demande au LCSQA de modifier le programme de travail afin de produire un guide sur la prévision (cf. la lettre de cadrage de 2018)

↳ **LCSQA** : attention, le point sensible de la prévision ne vient pas tant des simulations brutes et de la qualité du modèle (que l'on est capable d'apprécier par des tests de performances statistiques) que du post-traitement dont certaines sont indispensables de ces simulations pour en améliorer les performances : adaptation statistique, dire d'expert qui se traduit par la correction manuelle des pixels réalisée par certaines AASQA. Ces aspects peuvent soulever des questions méthodologiques et d'assurance qualité. L. Rouil précise qu'aucune correction manuelle n'est réalisée sur les sorties de Prev'air. Pour la plateforme nationale les efforts sont surtout portés sur l'amélioration du modèle lui-même, par l'amélioration des composantes du modèle (CHIMERE), et par l'amélioration des techniques d'adaptation statistique, qui s'avère aujourd'hui très performante. L'approche d'une correction manuelle des sorties de modèle est trop difficile à encadrer à l'échelle nationale. Atmo AuRA précise que toutefois vu les comparaisons modèle-mesure les jours d'épisodes sur certains territoires, notamment les vallées étroites, l'échelle actuelle de travail sur les modèles, et l'exigence des autorités locales, il est impossible en termes de communication d'en rester à des modèles sans dire d'expert.

L. Rouil informe que les travaux sur l'adaptation statistique ont bien avancé au niveau de Prev'air et qu'un transfert de compétences pourrait se mettre en place vers les AASQA.

Pour ce qui concerne l'information sur les mises à jour de CHIMERE, elles sont transmises par le CNRS à tous les utilisateurs et membres de la CS Prev'air.

Les AASQA souhaitent que ces informations soient transmises aussi aux directeurs des AASQA (nouvelles version ...)

Le BQA souhaite que l'évaluation des prévisions effectuée actuellement par les AASQA soient transmise au LCSQA et aux DREAL conformément l'article 13 de l'arrêté du 19/04/2017, et ceci peu importe la méthode de calcul utilisée. Pour simplifier ce travail, L. Rouil propose de réaliser le scoring pour les plates-formes régionales en utilisant les procédures Prev'air/Copernicus, sous réserves que les AASQA fournissent leurs prévisions au LCSQA. Cela peut constituer un gain de temps et une homogénéisation des procédures. Les AASQA précisent que les scorings sur la prévision journalière ne doivent pas être confondus avec les scorings du modèle destiné aux rapports (ce dernier peut être très bon en moyenne dans l'année et très mauvais les jours de grande pollution).

Décision :

A la place du guide de modélisation urbaine prévu au programme du LCSQA de 2017 :

- ✓ Le LCSQA produira un référentiel d'évaluation (scoring) avant les épisodes de PM hivernaux (scores statistiques, % bonne prévision, % fausses alertes, % événements manqués). Il s'agit de celui actuellement utilisé quotidiennement par Prev'air.
- ✓ Une réunion sera organisée à la rentrée entre le LCSQA et quelques AASQA afin de poser le problème et identifier les besoins pour un futur guide « prévision » à venir en 2018 (mail à envoyer aux représentants directeurs d'AASQA).
- ✓ Le LCSQA calculera les scores pour les AASQA qui le souhaitent (un mail sera adressé aux représentants au CPS avec le format attendu pour les prévisions adaptées statistiquement / J, J+1 et J+2 avant le 15 juillet).
- ✓ Une grille de lecture (de type de celle utilisée dans Copernicus) sera transmise aux AASQA afin de la renseigner avec la description des modèles utilisés.
- ✓ Le LCSQA produira une note sur les actions « no regret » (mesures incontournables n'impliquant pas de regret) à mettre en place rapidement pour la prévision pour décembre 2017.

→ Action n° 6 : évolutions de la plateforme PREV'AIR

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à la demande des AASQA.

➤ AASQA : Les AASQA ont bien pris en compte la nécessité d'intégrer les mises à jour de Chimère conformément à l'arrêté réglementaire et ce pour l'ensemble des plateformes. Esmeralda a effectué le premier l'exercice, mais a été confronté à un protocole à ce jour encore non stabilisé. Des difficultés relatives à la récupération, le transfert et le stockage des données restent problématiques en dépit des échanges techniques avec le LCSQA. Afin d'anticiper les prochaines évolutions les AASQA souhaitent qu'un cahier des charges soit préparé en amont pour anticiper les évolutions du modèle national opérationnel dans de bonnes conditions. En effet, le fait d'utiliser prévair aux limites des régions demande du coup plus de coordination nationale/régionale (les AASQA n'étant pas dans le consortium) et des délais adaptés afin d'intégrer les périodes d'apprentissages du modèle, garantes des performances existantes

L. Rouil précise que l'évolution actuelle de Prev'air a été considérable et il n'y en aura pas d'autres avant plusieurs années. Les seules évolutions à venir pourront concerner le cœur du modèle et non pas la structure, et devraient rester transparentes pour les AASQA.

F. Meleux en charge de Prev'air a échangé plusieurs fois avec les correspondants de la CS Prev'air concernant cette migration.

↳ AASQA : les contacts uniquement entre modélisateurs ne suffisent pas, et l'historique montre qu'il y a eu de nombreuses incompréhensions. Il faudrait que les directeurs/directrices soient également mis au courant de ces mises à jour.

↳ AASQA et LCSQA : en effet les mises à jour de CHIMERE demandent un travail d'apprentissage non négligeable pouvant avoir un impact sur le plan de charge et de ce fait sur l'organisation interne des AASQA.

Décision :

- ✓ Une réunion sera organisée début juillet (doodle) entre des représentants des directeurs et des modélisateurs des quatre tetra-groupes, Prev'air, le LCSQA et le BQA, pour mettre à plat les éventuels problèmes liés au changement de version de Prev'air.

→ Action n° 8 : campagne exploratoire de surveillance des pesticides, identification des sites [LCSQA / BQA]

La fiscalité sur les pesticides alimente plusieurs organismes et programmes de travail :

- celle versée par les vendeurs des pesticides (redevance pour les pollutions diffuses) alimente l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), les AE (Agences de l'Eau) : plan Ecophyto, etc. ;
- celle versée par les fabricants des pesticides alimente l'ANSES : PhytoPharmacoVigilance (PPV), pour l'évaluation des effets indésirables des pesticides.

Le MTES a demandé un financement intégral de la campagne nationale exploratoire. La demande s'élève à 1 M€ pour 2,4 M€ disponibles au total sur le budget études de la PPV.

➤ AASQA : le paragraphe sur les pesticides de la lettre de cadrage n'est pas clair. Il est demandé aux AASQA de compléter ce dispositif avec des fonds régionaux.

↳ MTES : le texte de la lettre de cadrage pourrait être modifié par « les AASQA qui pourront mobiliser des financements PRSE veilleront à la cohérence et la complémentarité avec le dispositif national (utilisation du même protocole, etc) ».

Toutes les AASQA seront concernées par cette campagne y compris les DOM (avec des listes de composés spécifiques).

Un comité de pilotage de la PPV a lieu le 22 juin. Lors de cette réunion, l'ANSES se prononcera sur la faisabilité de ce financement.

Dans le cas d'un retour positif, une convention tripartite sera établie : LCSQA/INERIS, ANSES-fédération ATMO.

Le LCSQA aura en charge la rédaction du protocole harmonisé, la coordination de la campagne, la passation des marchés d'analyse (conditionnement et analyse des supports), la bancarisation dans Geod'air et leur exploitation en vue de définir les modalités de surveillance à mettre en œuvre par la suite.

Les AASQA, en collaboration avec le ministère et le LCSQA, auront la charge de proposer les sites de mesure et la réalisation des prélèvements. A ce stade, 2 points sont prévus par anciennes régions (budget de 10 k€TTC/point) et sur la base de la liste ANSES.

↳ AASQA : il faudrait vérifier que dans le chiffrage actuel l'exploitation des résultats a bien été pris en compte pour les AASQA.

↳ AASQA : il faudrait que le protocole soit communiqué rapidement afin de pouvoir caler l'organisation interne (matériel et personnel) et faire les demandes de subventions pour les investissements.

↳ LCSQA : le LCSQA fait tout le nécessaire afin de publier le protocole le plus rapidement possible. Cependant, les tests sur le terrain sont en cours et ils ne seront pas finalisés avant juillet. Le LCSQA a subi les retards de l'ANSES pour la publication d'une liste de substances prioritaires et n'a pas pu démarrer ses travaux avant.

↳ MTES : il faut avancer en parallèle afin d'avoir la possibilité de faire financer cette campagne qui a été annoncée au PNSE3, dans la feuille de route environnementale de 2014. Si besoin, la campagne sera redimensionnée le moment venu par rapport au financement disponible. Elle doit absolument démarrer en 2018 (viser le printemps 2018 pour s'étendre jusqu'au printemps 2019) et de ce fait c'est une priorité pour le ministère (lettre de cadrage).

↳ AASQA : comment seront choisis les sites de mesure et quid des normes AFNOR en cours de révision ?

↳ LCSQA : des échanges entre les AASQA, le ministère et le LCSQA auront lieu dès la publication du rapport ANSES (publication prévue début septembre 2017) pour l'identification et le choix des sites. Pour ce qui concerne la révision des normes AFNOR, les résultats obtenus sur les tests terrain alimenteront les travaux du GT AFNOR.

↳ MTES : pour rappel, il y a une action concernant les pesticides dans le PREPA.

↳ AASQA : en région Auvergne-Rhône-Alpes, la politique de la FRSEA est en cours d'évolution. Ils adhèrent à l'AASQA et commencent à ouvrir la possibilité de financements des mesures dans l'air (notamment ils souhaitent un financement possible au travers de taxes comme les industriels).

Points de vigilance :

Sur la base du traitement des données par le LCSQA et les AASQA, l'ANSES pourrait faire une exploitation à visée sanitaire des résultats obtenus dans la campagne nationale exploratoire.

➤ AASQA : les chambres d'agriculture souhaitent souvent contrôler la communication.

↳ MTES : il faudra rester vigilants collectivement sur l'exploitation et la communication qui seront faites des données. Cet aspect doit être clarifié avec l'ANSES.

➔ **Action n° 11 : retour sur la validation du référentiel station et la validation des données dans Geod'air, mise à disposition des données [LCSQA et AASQA]**

Le LCSQA remercie les AASQA pour leur contribution à la validation du référentiel stations 2016 (référentiel pour le rapportage des données 2016). Toutes les corrections ont été intégrées dans Geod'air.

Les fichiers sont prêts pour le rapportage et les données du référentiel seront envoyées le 16/06 au SOeS pour la préparation du bilan qualité de l'air.

Pour les données manuelles, il y a encore des incohérences et les AASQA concernées seront contactées unilatéralement pour lever des incertitudes dans l'interprétation des données début juillet.

Pour rappel, tous les dossiers stations doivent être envoyés au LCSQA au 30/06 (cf. article 11 de l'arrêté).

➤ **AASQA :** les AASQA demandent quelles sont les données de mesure actuellement en base au LCSQA et quelles données doivent être remontées dans Geod'air (données des campagnes, etc.)

↳ **LCSQA :** les données réglementaires remontent normalement dans Geod'air. Le LCSQA rappelle que « Baster » n'existe plus, seul Geod'air existe avec différents niveaux de « validation » des données. A noter à ce jour que les données antérieures à 2000 sont difficilement exploitables au niveau national (disponibles dans l'ancienne base ADEME) mais sont disponibles dans les postes centraux des AASQA.

Pour ce qui concerne les campagnes, si elles font partie des mesures indicatives, elles doivent être rapportées mais les données peuvent être adressées autrement au LCSQA. Les AASQA peuvent se rapprocher d'Armelle Frezier pour échanger sur le mode de transmission.

Pour ce qui concerne les données passées, les données avant 2000 récupérées de la BDQA avaient été fournies par l'ADEME dans un fichier actuellement inexploitable.

Les données entre 2000 et 2010 ne sont pas dans Geod'air mais le LCSQA peut y accéder par une autre base constituée au fil de l'eau via des extractions de la BDQA.

Le moment venu les AASQA devront renvoyer dans Geod'air une partie de leurs anciennes données.

Il est rappelé que les données manuelles doivent être fournies par le LCSQA au SOeS avant le 07/07 (23/06 pour les données automatiques).

Décision :

- ✓ Le LCSQA adressera une note aux AASQA avant la fin de cette année précisant les données (type, pas de temps etc...) pour l'année 2017 qu'il faut impérativement faire remonter dans Geod'air en 2018.

➔ **Action n° 13 : porter-à-connaissance sur la qualité de l'air [BQA]**

Une trame est proposée par le ministère (Cf. document « 3-Action 13-PaC et QA v01062017 »).

Les AASQA souhaitent savoir si les cartes stratégiques air peuvent être valorisées via cette trame. Le BQA a sollicité l'avis de la DHUP sur ce sujet. Sa réponse est en attente. Le ministère considère que ces cartes peuvent être utilisées par les AASQA en les adaptant aux besoins des régions. Lors de la réunion de concertation, il avait été évoqué des tests complémentaires pour tester la robustesse des cartes, ce serait peut-être à faire.

Quelques modifications/précisions ont été discutées en réunion.

➤ AASQA : par rapport à l'élargissement des EPCI (nouvelles communes hab > 100000), est-il obligatoire de fournir des cartes de modélisation urbaine ?

↳ MTES : l'obligation concerne les unités urbaines au titre INSEE (liste publiée par arrêté).

➤ AASQA : diffusion des inventaires. Pour les Hauts-de-France, l'AASQA se pose la question sur la mise à disposition des données à l'échelle de la commune et de leur fourniture aux communes qui ne cotisent pas.

↳ MTES : l'échelle n'est pas précisée dans l'arrêté du 19/04/2017 et de ce fait l'AASQA peut fournir les données à l'échelle demandée si elles sont disponibles.

Décision :

- ✓ La trame présentée en séance (socle commun) sera envoyée aux DREAL pour avis. Quelques modèles de fiches seront envoyés par la suite à titre d'exemple.
- ✓ Pour ce faire, les AASQA adressent d'ici fin août au BQA leurs fiches type afin de proposer des exemples.

➔ **Action n° 17 : journée nationale de la qualité de l'air [BQA]**

La JNQA aura lieu le 20 septembre. Une note a été rédigée pour le ministre qui devrait annoncer la journée avant fin juin. Un kit « communication » ainsi qu'une plateforme internet de présentation doivent suivre.

Le BQA compte sur les AASQA pour la mise en œuvre des actions.

Le ministère essaye de préparer un événement festif en lien avec le sport. Des contacts sont établis avec l'alliance « Villes respirables » et avec le MEDEF.

La Fédération Atmo fera un point lors de son bureau de la semaine prochaine.

➔ **Action n° 19 : validation du mandat du GT indices et conventions avec France - Télévisions [Atmo-France / BQA]**

Un projet de mandat a été rédigé par le ministère (Cf. document «10-action_19-mandat_gt_indice_atmo_renove_v31052017-170304_5b_jr ») afin de fixer un objectif cadré pour répondre aux objectifs du PNSQA : fournir à minima une information quotidienne à la population pour se protéger et/ou pour diminuer la pollution, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ensuite, la notion de coût permettra d'arbitrer sur une solution en continu ou non dans le temps (définir un pas de temps) et sur la nécessité d'une information en tout point du territoire.

En effet, les AASQA considèrent que l'indice ATMO est obsolète et ne répond plus aux besoins de la population qui se tourne vers d'autres produits proposés via les objets connectés tels que les applications smartphone, etc. Par rapport à ces produits « concurrents », l'indice ATMO manque de dynamique spatiale et temporelle.

Il est prévu dans le mandat de faire consulter les experts du monde de la santé.

Le mandat a été balayé en séance.

• **Points a et b.**

La Commission européenne a déjà fait un travail de synthèse des indices existants (benchmark fait par la société Ricardo).

L'Ineris a également fait un travail sur les indices dans le cadre du PNSE3 (concept d'« exposome »)
Un appel va être fait afin de mobiliser d'autres volontaires.
Il faut valoriser l'existant sans pour autant que ceci empêche d'avancer sur le reste des travaux.

• **Point c.**

Un GT a été mis en place au sein des AASQA. Un cahier des charges avait été rédigé par les AASQA, il avait donné lieu à des tests préliminaires. Dominique Robin pilote ce GT.

Le BQA souhaite que le SOeS participe au groupe de travail.

La question à laquelle il faut répondre est : quel est l'objectif de l'indice ?

Afin de répondre aux besoins du ministère (voir ci-dessus), l'indice pourrait être modélisé et de ce fait prévisionnel.

Reste néanmoins à définir l'échelle (spatiale et temporelle), les polluants concernés (les polluants actuels sans le SO₂ et en rajoutant les PM_{2.5}), les seuils (uniquement sur des valeurs réglementaires ou avec prise en compte des notions sanitaires) et les règles d'agrégation.

Certaines idées ont été discutées :

- définir au sein du dispositif une moyenne journalière pour le NO₂ qui pourrait être intégrée dans le calcul de l'indice ;
- la possibilité d'avoir deux indices : un indice plus calé sur les niveaux réglementaires et un indice plus fin en lien avec les besoins locaux et les outils numériques (smartphone).

➤ MTES : un indice va sortir au niveau européen. Il sera basé sur des notions réglementaires. L'agence européenne de l'environnement et la Commission européenne travaillent sur un indice (avec des sous-indices) pour permettre de comparer les villes entre elles. Le ministère et Airparif participent à ces réunions.

Décision :

- ✓ Les AASQA feront part au BQA de leurs commentaires écrits sur le projet de mandat.

➔ **Action n° 26 : validation de la feuille de route du GT micro-capteurs [LCSQA]**

La prochaine réunion du GT est fixée au 14 septembre.

Le GT est prévu sur 3 ans (jusqu'à mi 2019) mais les livrables seront produits de façon échelonnée, pouvant par conséquent amener des évolutions de la feuille de route.

Une plateforme d'échanges d'informations a été mise en place par le LCSQA => le lien à la plateforme sera transmis aux AASQA le 16 juin.

➤ AASQA : les AASQA ont des données qui peuvent être mises à disposition du LCSQA, notamment dans le cadre de l'étude de faisabilité d'intégration de données « micro-capteurs » dans les outils de modélisation. L'urgence est plutôt aujourd'hui sur les particules.

L'idée est d'aller jusqu'à la « labellisation » (conformité par rapport à telle ou telle utilisation).

Compte tenu de l'urgence de travailler sur le sujet, il faudra répartir le travail entre le LCSQA et les AASQA.

Le transfert des informations et les échanges avec le niveau européen est à la charge du LCSQA.

L'idée est d'organiser un séminaire au premier semestre 2018, ouvert à un large public (DREAL, préfectures, collectivités locales, etc.).

Décision :

✓ La feuille de route est acceptée

→ Action n° 31 : point sur l'instruction des PRSQA [LCSQA]

L'analyse est réalisée au fil de l'eau.

1. Projets de PRSQA non remis pour instruction au LCSQA et aux DREAL (2)

La Réunion, Occitanie (2) → 16 PRSQA (= 18 – 2) ont été reçus.

2. Instruction par le LCSQA (16) : 12 ont été effectuées et 4 sont en cours.

3. Instruction par les DREAL (16) : 10 ont été effectuées et 6 sont en cours.

4. Révision des PRSQA par les AASQA suite à l'instruction par le LCSQA et les DREAL (12) : 4 ont été effectuées et 8 sont en cours.

→ Action n° 32 : avis sur le document annuel sur le bilan des coûts du dispositif [AASQA]

Bon retour des AASQA. Les chiffres pourront s'affiner par la suite. Une analyse plus poussée sur les charges pourrait être réalisée. Les AASQA précisent qu'une vigilance doit demeurer sur le détail de ces chiffres qui peut occulter des situations très diverses selon les AASQA.

Le document a été adressé aux DREAL et au Commissariat général au développement durable du MTES.

→ Action n° 36 : nouvelle organisation d'Atmo-France, retour sur la réunion comitologie de février et suites à donner, référents, GIE [Atmo-France]

ATMO France a transmis un document avec la nouvelle organisation en place actuellement.

4. Divers

Convention Météo France : le MTES envoie la convention signée aux AASQA pour négociation avec les antennes locales de Météo France.

Prochain CPS le 21 septembre 2017 - MTES